

Lundi 20 avril 2020

Réouverture des écoles : Villes de France appelle à la définition d'un cadre national précis

Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités ont répondu présente pour, à la fois, freiner l'évolution de la diffusion du virus et limiter au maximum l'impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Aux côtés de l'État, Préfecture, Agence Régionale de Santé et Rectorat, le Maire, acteur de proximité et de confiance, a été un précieux relais auprès de la population dans la gestion de cette crise sanitaire et a permis la résolution de nombre de problématiques opérationnelles inédites.

Le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai accompagné de la réouverture des écoles. Cette sortie du confinement doit s'organiser en poursuivant une concertation resserrée avec les élus locaux en prise immédiate avec le terrain et les attentes de leurs concitoyens. Dès lors, une concertation avec les Maires sur la réouverture des écoles paraît urgente et indispensable.

Les élus de Villes de France, association qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, appellent à la définition d'un cadre national précis pour assurer une réouverture sécurisée des écoles. Les questions sanitaires relèvent de l'État qui doit définir les mesures de protection adéquates, fournir le matériel nécessaire à leur bonne application et préciser les modalités de réouverture. Les enseignants seront-ils testés au préalable ? Un prototypage-type (plan) des salles de classe est-il envisagé ? Quelles écoles seront-elles concernées ? Qui décidera de la réouverture de l'école ? Quels publics seront concernés ? Pour assurer le succès de l'opération, les professeurs des écoles comme les parents des enfants ont besoin d'être rassurés sur les modalités opérationnelles de cette réouverture. Ces consignes doivent intervenir rapidement pour permettre aux collectivités territoriales, comme toujours, disposées à accompagner la mise en œuvre de ces mesures d'agir rapidement en lien et en concertation avec les DASEN au niveau local.

Contact presse : Bastien Régnier – bastien.regnier@villesdefrance.fr – 06 45 50 45 44

Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.